



PELERINAGE DIOCESAIN A LOURDES

Du 24/08/2023 au 27/08/2023

Bonjour,

Pour une bonne prise en charge du malade lors du pèlerinage, il est important que les dossiers soient remplis avec précision.

Les pèlerins malades ou handicapés désirant prendre part au Pèlerinage devront faire leur demande en remplissant et en faisant compléter les documents suivants.

Voici les étapes à suivre :

1°) Constituer un dossier complet

- Compléter en entier la feuille d'inscription ci-jointe
- Faire compléter le dossier médical ci-joint par votre médecin traitant.

Ces 2 documents doivent être envoyés dans une enveloppe cachetée au plus tard le **21 juillet 2023**, à l'adresse ci-dessous :

HOSPITALITE AVEYRONNAISE
Docteurs D.Benne, JM.Betou, M.Bouges, F.Bouges, A.Jossillet,
BP 540
12005 RODEZ CEDEX

2°) Une lettre confirmant votre inscription au pèlerinage, après avis de la commission médicale, vous sera envoyée 7 jours avant le départ du pèlerinage.

LES FRAIS DE SEJOUR POUR 2023 s'élèveront à 240 € - ACCOMPAGNANTS : 240 €
(Séjour et transport compris)

Merci d'envoyer votre règlement à l'ordre de l'Hospitalité Aveyronnaise à l'adresse :

HOSPITALITE AVEYRONNAISE
Chez Chantal Constans
185 Route des Cans Hauts - Ceignac
12450 CALMONT

OBSERVATIONS

Le séjour :

A Lourdes, les pèlerins malades séjourneront à l'Accueil Notre-Dame où ils seront pris en charge par le corps médical et les hospitaliers.

La présence d'un membre de la famille auprès du pèlerin malade peut être acceptée selon l'état de santé du malade. Dans ce cas il sera logé avec lui à titre exceptionnel, il devra remplir une feuille d'inscription.

Remarques importantes :

- Le fait de déposer un dossier n'implique pas l'admission du pèlerin malade.
- Après votre inscription, si vous êtes dans l'impossibilité de venir, veuillez nous informer au plus tôt en appelant au 07 82 13 66 25.
- Nous pourrions ainsi proposer aux personnes laissées sur liste d'attente de participer au pèlerinage.

RAPPEL

Vous devez emporter avec vous :

- **VOTRE CARTE VITALE ou de CMU.**
- **LA DERNIERE ORDONNANCE PRESCRITE.**
- **VOS MEDICAMENTS.**

Les consignes sanitaires, demandées par le sanctuaire de Lourdes, pourront être modifiées en fonction de l'évolution de la situation.

Le bureau